

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  N° CC 158 /2017	L'an deux mille dix-sept, le <b>11 avril à vingt heures</b> , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD  <b>Date de convocation</b> : 05 avril 2017  <b>Présents</b> : Mmes Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Carine LAVAL, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN, Estélita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Jean VIOLLET, André-Gilles CHATAGNAT, Patrice GAILLARD,  <b>Pouvoirs</b> : Mme Paulette LENORMAND donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Carole BRETON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Pascal COULLOUX, donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES  <b>Absents excusés</b> : Anne-Marie BAILLEUL, Grégoire LAFAVERGES, Alain CHAMOSSET.  Mme Corinne GUISEPPIN a été élue secrétaire de séance

**Objet : FINANCES – Budget principal CCUR – CIAS  
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 au BP 2017**

Le Conseil communautaire a adopté le compte administratif du CIAS du Val des Usse, budget principal puisqu'il dispose d'un budget annexe concernant l'Ehpad du Val des Usse.

Considérant que ce compte administratif 2016 dégage un excédent global pour la section de fonctionnement d'un montant de 11 957.67€, le Vice-Président, Jean Yves Mâchard, propose de concert avec les membres de la commission finances, d'affecter cet excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement de la CCUR

**Le conseil communautaire**

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

**CONSTATE** le résultat de fonctionnement 2016 du CIAS de 11 957.67€

**DECIDE d'affecter en 2017** cet excédent de fonctionnement 2016 soit 11 957.67 € à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Le Président

Paul RANNARD



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le président  
Paul RANNARD

